# **INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE- ANNÉE 2024/2025**

Nom et préno	m de l'enfant :				
Date de naissance					
<ul><li>Votre enfant mang</li><li>Votre enfant mang</li><li>Veuillez cocher les</li></ul>	gera-t-il à la cant	ine le jour de la	rentrée ?	□ oui □ oui	□ non □ non
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
Ce tableau est proposé à titre	indicatif afin d'es	 timer les effectifs	et d'évaluer les	besoins.	

La facture sera toujours établie et adressée au nom d'un des deux parents (le débiteur principal). Le deuxième

parent sera porte en tant que debiteur secondaire. Merci à indiquer vos coordonnées :						
Débiteur principal						
NOM, Prénom						
Date de naissance		Lieu de naissance				
Adresse						
Débiteur secondaire						
NOM, Prénom						
Date de naissance		Lieu de naissance				
Adresse						

Le repas étant facturé selon le coefficient familial, merci de fournir une attestation de QF de la CAF de moins de 3 mois. Si aucun justificatif n'est fourni, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucune rétroactivité ne sera accordée.

Pour les parents séparés ou divorcés, merci de fournir l'extrait de jugement précisant à qui incombe cette dépense.

### Modalités de paiement :

Les frais de restauration sont mis en recouvrement mensuellement, à terme échu.

- Le règlement est à effectuer, sous 30 jours, au SGC de Saint-Sever, 3 place du Tribunal, 40500 SAINT SEVER.
- Un service de proximité pour le paiement de votre facture, par carte bancaire ou espèces, auprès du buraliste du village: M. LEBEL, 97 rue du Commerce, 40360 POMAREZ. Munissez-vous obligatoirement de votre facture originale comportant le QR code.
- Par prélèvement, merci de compléter le mandat présent au verso, et y joindre un Relevé d'Identité Bancaire

L'acceptation à la restauration d'un enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergies alimentaires est conditionnée à la présentation d'un P.A.I.

## Signature des parents :

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : Facturation cantine scolaire Pomarez

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Pomarez à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Pomarez.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA:

FR96ZZZ681162

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER					
Nom, prénom :	Nom : Commune de Pomarez					
Adresse :	Adresse : <b>61, rue de la Mairie</b>					
Code postal :	Code postal : <b>40360</b>					
Ville :	Ville : POMAREZ					
Pays :	Pays : France					
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER						
Identification Internationale (IBAN)						
Identification Internationale de la Banque (BIC)						
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif						
Signé à :	Signature :					
Le (JJ/MM/AAAA) :						
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI- MÊME ET LE CAS ECHEANT) :						
Nom du tiers débiteur :						

# JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format BIC IBAN)

#### Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Pomarez. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Pomarez.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.